



SAINT FÉLIX
DE VILLADEIX

ARRÊTÉ N° 2026-060

**Réglementant la circulation Chemin du Sourial –
Chemin de Pommegal**

**Madame le Maire
de la Commune de Saint-Félix-de-Villadeix
(Dordogne)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et L2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (Livre I - 8ème partie - Signalisation temporaire) ;

Vu la demande formulée par l'entreprise EUROVIA relative à la réalisation de travaux de rénovation de voirie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée du chantier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du **lundi 26 octobre 2026** et jusqu'au **mercredi 28 octobre 2026 inclus**, en raison de travaux de rénovation de voirie, le trafic sera réglé par un **alternat de circulation** sur une partie du Chemin du Sourial et sur le Chemin de Pommegal.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire (notamment celle de l'alternat) sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise EUROVIA. Une signalisation de préavis et d'information en amont devra être installée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4°: Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

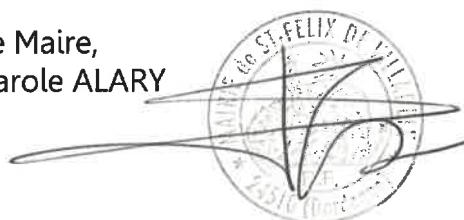
ARTICLE 5 : Madame le Maire et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Lalinde ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Lalinde ;
- L'entreprise EUROVIA

Fait à Saint-Félix-de-Villadeix, le 23 octobre 2026

Le Maire,
Carole ALARY



Arrêté 2026-060